

Charte de bonnes pratiques au sein de l'association C@FETIERS DES SCIENCES

En date du 18 août 2020

Cette charte vise à formuler différents principes et règles à respecter au sein de l'association C@FETIERS DES SCIENCES (ci-après nommée "l'association" ou "CdS") afin d'organiser la collaboration entre les membres sur la base de valeurs communes. Elle a pour objectifs de nous aider à maintenir une ambiance bienveillante au sein de l'association ainsi qu'à affirmer ses valeurs morales. En adhérant à l'association, les membres du Café des Sciences s'engagent à respecter la présente charte.

L'association

Le CdS se donne pour mission de promouvoir et diffuser la culture scientifique sur internet et d'encourager le dialogue entre le monde de la recherche et le reste de la société. Elle vise à rassembler des personnes impliquées dans le domaine de la vulgarisation scientifique.

Le CdS agit en toute indépendance et se réserve le droit de refuser de travailler avec une autre organisation ou une personne morale ou physique dont les actions seraient contraires à son éthique et/ou à l'ordre public ou moral.

L'association refuse d'opérer une hiérarchisation selon les formats de vulgarisation ou les disciplines vulgarisées. Elle n'opère pas non plus de hiérarchie entre ses membres, peu importe leur ancienneté dans l'association, leur position professionnelle ou leur formation universitaire.

Principe de bienveillance

Les membres de l'association font preuve de bienveillance envers l'ensemble des personnes impliquées dans le collectif et veillent à ce que la convivialité soit l'œuvre de tous et toutes. Ils et elles s'engagent à échanger de façon respectueuse, même en cas de profond désaccord, en supposant la bonne foi de leurs interlocuteur-ices. Ils et elles refusent de participer à des pratiques discriminatoires ou de harcèlement.

Les propos, les attitudes ou les plaisanteries dénigrant quelqu'un en fonction de son genre, son orientation sexuelle, son origine ethnique réelle ou supposée, sa classe sociale, ses capacités physiques ou psychologiques ou son appartenance religieuse ne sont pas tolérés. Si un·e membre est victime de harcèlement ou de propos haineux, il ou elle peut demander le soutien de l'association.

Les membres du Café des Sciences acceptent les contraintes de temps et de moyens du collectif et de ses membres, lesquels font leur possible pour répondre aux diverses questions et requêtes.

Déontologie et rigueur scientifique

Les membres s'engagent à diffuser dans la mesure du possible des informations correctes et vérifiables, notamment en indiquant leurs sources d'information. Lorsque des erreurs factuelles dans leur contenu leur sont signalées, ils et elles publient une forme d'erratum. Lorsque ils et elles abordent un sujet ou des recherches faisant l'objet d'une controverse scientifique, cela est mentionné explicitement.

Les membres ont toute la liberté de choisir leur ligne éditoriale et de donner leur point de vue sur divers sujets tant que cela est présenté en tant que tel et non comme un fait scientifique ou le fruit de recherches académiques.

Les membres s'engagent à ne pas diffuser/utiliser des contenus réalisés par d'autres sans créditer leurs créateur·ices.

Les membres de l'association sont tenus de respecter un devoir de confidentialité en ne communiquant pas en dehors de l'association les documents et informations internes à celle-ci, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite par un·e membre du bureau de l'association. La communication d'informations et les discussions avec les autres membres sur des questions qui relèvent de l'association ont lieu sur les canaux de communication mis en place par le Café des Sciences (Google Groupe/liste de diffusion, Discord, groupe Facebook).

Les communications privées entre membres relèvent de la responsabilité individuelle. Les adhérent es sont responsables de leurs actes et doivent en répondre personnellement.

Engagement dans les projets de l'association

Les membres sont libres de participer ou non aux projets et actions du Café des Sciences. Lorsqu'ils ou elles prennent part à de telles actions, les membres s'engagent dans la mesure du possible à ne pas rompre les engagements pris vis-à-vis de l'association et/ou de ses membres.

Chaque membre est libre de proposer des projets ou actions, de suggérer des améliorations et de donner son point de vue sur le fonctionnement de l'association.

Tout manquement aux principes définis dans la présente charte pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre voire d'une radiation de l'association selon la gravité estimée des actes ou propos et suite à une décision du bureau de l'association.

Si un·e membre estime que le comportement d'un·e autre membre ou le contenu réalisé ou diffusé par cette personne contrevient aux principes de cette charte, il ou elle peut en discuter avec la personne concernée et/ou solliciter le bureau. Dans ce cas, la nature du problème devra être spécifiée : les signalements devront être accompagnés d'une justification précise respectant les principes de rigueur scientifique et de déontologie évoqués précédemment. Des avis extérieurs pourront être demandés par le bureau afin d'arbitrer cette situation et les membres impliqué·es seront tenu·es de respecter la décision prise par le bureau. En dehors de ce cadre, le bureau n'est pas tenu d'agir.